



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 21 novembre 2023 — N° 80

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 13 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Boivin Roy (Anjou–Louis-Riel) fait une déclaration afin de souligner le 25^e anniversaire du programme La lecture en cadeau.

M. Benjamin (Viau) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire de la compagnie de théâtre Les 2 Mondes.

Mme Bogemans (Iberville) fait une déclaration afin d'appeler les citoyens de la circonscription d'Iberville à faire preuve de générosité à l'approche du temps des fêtes.

Mme Gendron (Châteauguay) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Denis Allard.

Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) fait une déclaration afin de souligner la Journée mondiale de l'enfance et la Grande Semaine des tout-petits.

21 novembre 2023

M. Lévesque (Chauveau) fait une déclaration afin de souligner le 55^e anniversaire de la Boucherie Jacques-Beaulieu inc.

M. Jacques (Mégantic) fait une déclaration afin de souligner la tenue de la Journée Natalie Champigny.

Mme Lachance (Bellechasse) fait une déclaration afin de souligner le lancement du livre *Je m'appelle Anxi*.

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de souligner le lancement de la guignolée dans la circonscription de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Mme Déry (Repentigny) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire de l'organisme Aramusique.

Mme Biron (Chutes-de-la-Chaudière) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire d'Opération Nez Rouge.

M. Zanetti (Jean-Lesage) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Karl Tremblay.

21 novembre 2023

À 13 h 54, Mme Soucy, première vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 h 05.

Moment de recueillement

Dépôts de documents

Mme Biron, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, dépose :

L'Entente entre le gouvernement du Québec et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) relative à l'établissement au Québec de la Représentation de l'OIF pour les Amériques (REPAM) ainsi qu'au siège de l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), concernant les exemptions, les exonérations et les prérogatives de courtoisie qui leur sont consenties, ainsi qu'à leurs membres du personnel, accompagnée d'une note explicative sur le contenu et les effets de celle-ci.

(Dépôt n° 1087-20231121)

Puis, elle dépose la motion suivante :

QUE, en vertu de l'article 22.3 de la Loi sur le ministère des Relations internationales, l'Assemblée nationale approuve l'Entente entre le gouvernement du Québec et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) relative à l'établissement au Québec de la Représentation de l'OIF pour les Amériques (REPAM) ainsi qu'au siège de l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), concernant les exemptions, les exonérations et les prérogatives de courtoisie qui leur sont consenties, ainsi qu'à leurs membres du personnel, signée à Québec, le 12 juin 2023.

(Dépôt n° 1088-20231121)

21 novembre 2023

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 53 concernant les conseils multidisciplinaires des établissements du réseau de la santé et des services sociaux, inscrite au *Feuilleton et préavis* du jeudi 28 septembre 2023 par M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine).

(Dépôt n° 1089-20231121)

Mme la présidente dépose :

Copie du préavis de la motion proposée par M. Derraji, leader de l'opposition officielle, qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 22 novembre 2023, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 1090-20231121)

Dépôts de rapports de commissions

Mme D'Amours (Mirabel), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, le 21 novembre 2023, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 38, Loi modifiant la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement et d'autres dispositions législatives.

(Dépôt n° 1091-20231121)

Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, les 18, 19, 24, 25, 26 et 31 octobre ainsi que les 1^{er}, 2, 7, 8 et 9 novembre 2023, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 22, Loi concernant l'expropriation. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 1092-20231121)

21 novembre 2023

Dépôts de pétitions

Mme Nichols (Vaudreuil) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 362 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le stationnement du futur hôpital Vaudreuil-Soulanges.
(Dépôt n° 1093-20231121)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Mme Fréchette, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, conjointement avec M. Bérubé (Matane-Matapédia), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), présente une motion concernant l'accueil des demandeurs d'asile; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Derraji, leader de l'opposition officielle, conjointement avec Mme Ghazal (Mercier), M. Bérubé (Matane-Matapédia), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), présente une motion concernant le soutien aux médias québécois; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Bouazzi (Maurice-Richard), conjointement avec M. Derraji, leader de l'opposition officielle, Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), présente une motion concernant l'aide financière offerte aux Kings de Los Angeles pour disputer deux matchs à Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

21 novembre 2023

M. Bérubé (Matane-Matapédia) présente une motion concernant l'application de la Charte de la langue française aux centres de formation professionnelle et aux centres de formation aux adultes; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée nationale entérine le mandat donné à la Commission de l'économie et du travail, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 38, Loi modifiant la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement et d'autres dispositions législatives, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le mardi 21 novembre 2023 de 9 h 45 à 12 h 25 et d'après la rubrique des avis touchant les travaux des commissions vers 15 h 15 à 19 h 20;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Commission d'accès à l'information
Commission de l'éthique en sciences et en technologies
M. Steve Waterhouse, expert en cybersécurité
Association québécoise des technologies
Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec
Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec
Division des enquêtes sur la cybercriminalité de la Sûreté du Québec
Ligue des droits et libertés

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 4 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle, 1 minute 30 secondes au deuxième groupe d'opposition;

21 novembre 2023

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 13 minutes 8 secondes pour l'opposition officielle, 4 minutes 23 secondes pour le deuxième groupe d'opposition;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE le ministre de la Cybersécurité et du Numérique soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée nationale entérine le mandat donné à la Commission des finances publiques, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 35, Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 21 mars 2023 et modifiant d'autres dispositions, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le mercredi 22 novembre 2023 après la rubrique des avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 à 13 h 05 ainsi que de 15 heures à 15 h 45 et le jeudi 23 novembre 2023 d'après la rubrique des avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 jusqu'à 12 h 50 et de 14 heures à 16 h 25;

21 novembre 2023

QU'à cette fin, la Commission entend les personnes et organismes suivants :

Luc Godbout, titulaire de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'université de Sherbrooke
Association des économistes québécois
Institut de recherche et d'informations socioéconomiques
Pierre Carl-Michaud, chercheur et fellow CIRANO
Institut du Québec
Force jeunesse
Observatoire sur la retraite
Observatoire québécois des inégalités

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 4 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle, 1 minute 30 secondes au deuxième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 13 minutes 8 secondes pour l'opposition officielle, 4 minutes 23 secondes pour le deuxième groupe d'opposition;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE le ministre des Finances soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

21 novembre 2023

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée nationale entérine le mandat donné à la Commission des institutions, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 40, Loi visant notamment à réformer les cours municipales et à améliorer l'efficacité, l'accessibilité et la performance du système de justice, procède à des consultations particulières et tiennent des auditions publiques de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le jeudi 23 novembre 2023 d'après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 à 13 h 05 et de 14 heures à 16 h 25 et le mardi 28 novembre 2023 d'après les avis touchant les travaux des commissions vers 15 h 15 à 18 h 30 et de 19 h 30 à 21 h 05;

QU'à cette fin, la Commission entende les organismes suivants :

Fédération québécoise des municipalités
Association des greffiers de cours municipales du Québec
Association des procureurs des cours municipales du Québec
Union des municipalités du Québec
Ville de Québec
Ville de Montréal
Ville de Gatineau
Association québécoise des avocats et avocates de la défense
Barreau du Québec
Ville de Longueuil
Directeur des poursuites criminelles et pénales

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 36 secondes pour l'opposition officielle, 1 minute 12 secondes au deuxième groupe d'opposition et 1 minute 12 secondes pour la députée indépendante;

21 novembre 2023

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle, 3 minutes 30 secondes pour le deuxième groupe d'opposition et 3 minutes 30 secondes pour la députée indépendante;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE le ministre de la Justice soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 23, Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 15, Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le rapport de mise en œuvre du Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale 2015-2019 intitulé *Incursion au cœur du code d'éthique et de déontologie: de la théorie à la pratique*;

21 novembre 2023

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 39, Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives;
- la Commission des finances publiques, afin d'entendre les intéressés et de procéder à l'étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 205, Loi concernant Mutuelle Beneva.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Mme Soucy, première vice-présidente, informe l'Assemblée que, le mercredi 22 novembre 2023, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Derraji, leader de l'opposition officielle.

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement caquiste de respecter l'état des finances publiques, d'annuler la subvention accordée pour la tenue de deux parties présaison des Kings de Los Angeles et de mieux répondre aux besoins criants dans de nombreux secteurs au Québec, notamment dans la Capitale-Nationale.

AFFAIRES DU JOUR

À 15 h 11, à la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, Mme Soucy, première vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à l'expiration du délai pour recevoir les avis de débats de fin de séance.

21 novembre 2023

Les travaux reprennent à 15 h 30.

À 15 h 30, à la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, Mme Soucy, première vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 18 h 30.

Débats de fin de séance

À 18 h 30, l'Assemblée tient un débat de fin de séance sur une question adressée par M. Ciccone (Marquette) à M. Girard, ministre des Finances, portant sur le sujet suivant : « la subvention accordée par le gouvernement pour deux parties présaison des Kings de Los Angeles ».

À 18 h 43, M. Benjamin, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 22 novembre 2023, à 9 h 40.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le jeudi 9 novembre 2023, à 16 h 05, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le représentant du premier ministre, et de Mme Aubé, conseillère à la Direction de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

- n° 28 Loi modifiant la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche et la Loi sur les producteurs agricoles

La Présidente

NATHALIE ROY